



Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

Réponses orales aux réclamations du SNU

Réunion du 18 janvier 2018

1 - Peut-on refuser par principe la prise de deux semaines de congé en période de vacances scolaires, au motif d'équité, alors que la demande n'a aucune conséquence sur la continuité de service ? Peut-on de même refuser par principe la prise de congés sur deux semaines de vacances scolaires, sans que l'agent demande à être en congé pendant la totalité des deux semaines ? Les DP SNU vous remercient de rappeler à l'ensemble des services les principes de gestion des congés et la notion de bon sens qui est censée les accompagner.

Non, on ne peut pas refuser par principe. Pas d'autres règles de gestion que celles prévues par la CCN et l'accord OATT, sinon les raisons de service.

2 - La semaine de récupération "temps sénior" est-elle considérée comme une semaine de congé "classique" ? Peut-on refuser une semaine de congé accolée à une semaine de récupération "temps sénior" ? Les DP SNU vous remercient de rappeler à l'ensemble des services les principes de gestion des congés et la notion de bon sens qui est censée les accompagner.

Non, on ne peut pas refuser par principe. Pas d'autres règles de gestion que celles prévues par la CCN et l'accord OATT, sinon les raisons de service. La semaine de récupération « accord sénior » n'est pas une semaine de congé. Un manager ne peut opposer par principe un refus quant à faire précéder ou suivre cette semaine de récupération de jours de congé.

3 - De nombreux agents nous sollicitent au sujet des changements intempestifs des dates de sessions de formation. Un groupe de formation a dû repartir le 8 janvier faute de formateur. Ces changements ont également des conséquences sur le travail des agents et des ELD puisqu'il en découle la nécessité de modifier les plannings, dans certains cas d'annuler des convocations. Loin de vouloir incriminer les collègues en charge de la gestion des formations dont l'importance de la charge de travail n'est plus à démontrer, les DP SNU vous remercient de mettre en place des actions correctives dans la perspective de pallier ces problèmes.

La planification des formations incombe au Campus (ex CIDC). L'absentéisme des stagiaires ou de formateur est la cause principale d'annulation de sessions. Un travail d'amélioration et de sensibilisation est en cours entre le Campus, les ELD et la région en lien avec les évolutions techniques.

4 - Depuis fin 2017, un délai minimum de 5 jours est imposé pour bénéficier d'un véhicule de location. Comment gérer la mise à disposition d'un véhicule de location quand un changement intempestif de date de réunion ou de date de session de formation est imposé par la direction ? La prise en charge des frais en cas d'utilisation incontournable du véhicule personnel de l'agent est-elle garantie par la direction ?

Le délai est de 48 heures chez les loueurs. L'objectif est de passer à 24 heures. L'utilisation du véhicule personnel est possible en dernier recours après accord de la logistique quand plus aucun véhicule de service ou de location n'est disponible.

5 - Dans le cadre des échanges relatifs à la QVT, et lors de la mise en place du télé travail, il a été question de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des fins de carrière. Qu'en est-il de ce projet ? Diffère-t-il du projet de nouvelles négociations relatif à un nouvel accord sénior ?

La DG a pris des engagements en ce sens. Rien n'est pour le moment engagé.

6 - Nous avons constaté à plusieurs reprises l'impossibilité de se mettre en post-appel au 3949 (poursuite des entrées d'appel malgré la position post-appel), ce qui a pour conséquence la nécessité de se déconnecter afin de solder un dossier puis de se reconnecter pour prendre un nouvel appel. Nous vous alertons à ce sujet, ne sachant pas s'il s'agit de bugs ponctuels ou d'évolutions fonctionnelles, dans la perspective qu'un état des lieux technique soit fait par les équipes en charge de ces questions.

La direction n'a pas connaissance de ce genre de dysfonctionnement. En cas de souci, il faut redémarrer le bandeau ou le poste.

La prochaine réunion DP aura lieu le 15 février 2018. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 8 février.

Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN